



No de résolution  
ou annotation

19-02-018

## Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 14 janvier 2019 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Daniel Racette et Alain Poissant. Madame Annie Lussier est absente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Félix Champagne-Picotte était présent. La séance débute à 20 h 05.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018
  - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 – Budget
  - 6.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018
  - 6.4 Adoption du *Règlement 2018-296* modifiant le *Règlement 2017-281 régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard* ;
  - 6.5 Adoption du *Règlement 2018-295 relatif au traitement des élus municipaux* abrogeant le *Règlement 2016-273*
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
  - 7.2 Remboursement de l'aide dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
  - 7.3 Reddition de compte du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration*
  - 7.4 Signataires – Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon
  - 7.5 Autorisation à la direction générale pour renouveler l'adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
8. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
  - 8.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller M. Daniel Racette
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
10. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
  - 10.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel
11. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
  - 11.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - 12.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau
  - 12.2 Adoption du *Règlement 2018-293* modifiant le *Règlement 2015-261 de Construction afin d'abroger l'obligation de produire une étude du sol sur la capacité portante*
13. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
  - 13.1 Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier
  - 13.2 Résolution pour l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO
14. **GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**
  - 14.1 Responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
15. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
  - 15.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**



No de résolution  
ou annotation

19-02-018

4.

## 17. VARIA

17.1 Octroi d'un contrat pour services juridiques au cabinet DHC Avocats inc.

17.2 Autorisation à mettre fin à l'entente d'une durée indéterminée du consultant en gestion du personnel et relations de travail

## 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 19-01-001 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	P
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

personnes présentes dans la salle

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC – Aucune question

### 6. LÉGISLATION

#### 19-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

#### 19-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 - Budget

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 – Budget, tel que rédigé

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	P
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

#### 19-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	P
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

#### 19-01-005 Adoption du Règlement 2018-296 modifiant le Règlement 2017-281 régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 491(2) du Code municipal du Québec, le conseil peut faire et mettre à exécution des règles et règlements pour sa régie interne, pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ordinaires et extraordinaires du conseil ou des comités ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 150 du Code municipal du Québec, la séance ordinaire et extraordinaire du conseil doit comprendre une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil et **QUE** le conseil peut, par règlement, prescrire la durée de cette période, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre pour poser une question ;

CONDISÉRANT **QUE** la direction générale recommande que les séances du conseil se tiennent le premier mardi de chaque mois ;



No de résolution  
ou annotation

19-02-008

**CONSIDÉRANT QUE** les séances de travail débutent et terminent à des heures différentes au courant de l'année ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été adopté par la résolution 18-12-211, à la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le *Règlement 2018-296* modifiant le *Règlement 2017-281* régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard **ET** que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**19-01-006 Adoption du Règlement 2018-295 Règlement relatif au traitement des élus municipaux et abrogation du Règlement 2016-273**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L. RÉQ., T-11.001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

**CONSIDÉRANT QU'**à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la partie non imposable de la rémunération des élus devient imposable par le gouvernement fédéral ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par Annie Lussier par la résolution 18-12-214, à une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le *Règlement 2018-295* relatif au traitement des élus municipaux et abrogation du *Règlement 2016-273* **ET** que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**7. FINANCES ET ADMINISTRATION**

**19-01-007 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale, en vertu du *Règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

**IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **375 443,77 \$** ; **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2019-01** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**19-01-008 Remboursement de l'aide dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté, lors de la séance du 15 janvier 2018, la résolution 18-01-011 autorisant la MRC des Jardins-de-Napierville à déposer une demande d'aide financière au nom de la municipalité de Saint-Édouard ;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal a été signé entre la municipalité et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 31 mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a encaissé le premier versement d'un montant de 12 992 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude n'a pas été réalisée et qu'elle devait être complétée avant le 31 décembre 2018 ;



No de résolution  
ou annotation

19-02-018

**IL EST PROPOSÉ DE** procéder au remboursement de l'aide financière **ET** d'autoriser la Direction générale à émettre un chèque d'un montant de 12 992 \$ au nom du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaéтан Boulерice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**19-01-009 Reddition de compte du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé une aide financière de 13 438 \$ pour des travaux d'amélioration de la route de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de M. Gaéтан Boulерice, appuyé par M. Alain Dumouchel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Édouard approuve les dépenses d'un montant de 28 872,60 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaéтан Boulерice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**19-01-010 Signataires – Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon**

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de la municipalité de Saint-Édouard auprès de la caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon ;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** madame Véronique Lussier, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe **ET** monsieur Gaéтан Boulерice, maire suppléant, comme signataires de tous les effets bancaires, au nom de la municipalité de Saint-Édouard, à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon, **DE CONSERVER** monsieur Ronald Lécuyer, maire, **ET** monsieur Félix Champagne-Picotte, directeur général **ET DE RETIRER** monsieur Daniel Racette.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaéтан Boulерice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**19-01-011 Autorisation à la direction générale pour renouveler l'adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)**

**CONSIDÉRANT** les avantages offerts par la COMAQ en ce qui a trait à la formation et au développement continu ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 510 \$ taxes non incluses pour chaque renouvellement ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** le Directeur général de renouveler l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec **ET** de payer cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaéтан Boulерice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution  
ou annotation

19-02-018

8.

### GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller M. Daniel Racette

- Les locations des salles durant la période des fêtes se sont bien déroulées sans problématique.

9.

### GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

- L'entente de travail entre la municipalité et les pompiers est actuellement dans sa phase finale et devrait être présentée à la séance du conseil du 5 février 2019

10.

### GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller M. Alain Dumouchel

- Rien à signaler

11.

### GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier

- Absente

12.

### GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport du responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau

- Rien à signaler

#### 19-01-012 Adoption du Règlement 2018-293 modifiant le Règlement 2015-261 de construction afin d'abroger l'obligation de produire une étude du sol sur la capacité portante

**CONSIDÉRANT QUE** le 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 20. Fondation stipule qu'« Il est également permis pour un usage agricole d'ériger un bâtiment sur une dalle structurale, de type radier. Toutefois, si le bâtiment a plus de 150 mètres carrés, les plans des fondations conçus et signés par un ingénieur, membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. (Une étude du sol sur la capacité portante ait été réalisée préalablement aux plans d'ingénieur.) » ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été adopté par la résolution 18-12-221, à une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le *Règlement 2018-293* modifiant le *Règlement 2015-261 de Construction afin d'abroger l'obligation de produire une étude du sol sur la capacité portante* **ET** que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

13.

### GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

- Absente

#### 19-01-013 Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social ;



No de résolution  
ou annotation  
19-02-018

**IL EST PROPOSÉ** que la municipalité de Saint-Édouard adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'UNESCO :

- ✓ créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ soutenir à la fois l'autoformation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- ✓ fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- ✓ stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- ✓ développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- ✓ développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- ✓ soutenir la tradition orale;
- ✓ assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- ✓ fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- ✓ faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- ✓ soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiales	Prénom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulérice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

14. **GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**  
**Rapport du responsable du comité de gestion de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulérice**

- Cueillette des canettes prévue durant le mois de février.

15. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**  
**Rapport du responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer**

- Une rencontre a eu lieu le 9 janvier 2019;
- La prochaine rencontre aura lieu le 14 février 2019;

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- M. Bruno Philie, résidant au 296, rue Principale demande s'il est possible pour l'année 2020 de prévoir la collecte des déchets à chaque semaine.

17. **VARIA**

**19-01-014 Octroi d'un contrat pour services juridiques au cabinet DHC Avocats inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet DHC Avocats inc. a présenté à la municipalité une offre de service illimité de consultation téléphonique au coût de 400 \$ plus taxes pour l'année 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux horaire maximum pour les services juridiques en droit municipal est de 150\$ / heure ;

**II EST PROPOSÉ D'OCTOYER** le contrat de services juridiques au cabinet DHC Avocats inc. **ET QUE** cette dépense soit payée via le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiales	Prénom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulérice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

**19-01-015 Autorisation à mettre fin à l'entente d'une durée indéterminée du consultant en gestion du personnel et relations de travail**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 7 mai 2018, la résolution 18-05-068 nommant M. Raynald Mercille, consultant en gestion du personnel et relations de travail pour une durée indéterminée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Directeur général et la directrice générale adjointe ont été embauchés et que les travaux de réorganisation organisationnelle sont complétés ;



No de résolution  
ou annotation

19-02-018

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en consultation de gestion du personnel et relations de travail continueront d'être offerts par M. Raynald Mercille sur une base horaire au lieu d'annuelle ;

**II EST PROPOSÉ** de mettre fin à l'entente à durée indéterminée avec le consultant en gestion du personnel et relations du travail, **QUE** la résolution fasse preuve du préavis de trois (3) mois prévus au contrat **ET** que les dépenses de consultation soient payées via le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	√
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETÉ	

18. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**19-01-016 Levée de l'assemblée**

**II EST PROPOSÉ DE LEVER** la présente séance à 20 h 28.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	√
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETÉ	

  
Ronald Lécuyer  
Maire

  
Félix Champagne-Picotte, urbaniste  
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

---

A large, empty rectangular area for writing, bounded by a vertical line on the left and a series of punch holes on the right.